



## Aux Contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur  
général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, QUE :

### Avis de promulgation

#### RÈGLEMENT NO-421

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, de la municipalité du Village de Tadoussac, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2026, a adopté le règlement no 421.

---

#### RÈGLEMENT NO 421 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE INCENDIE ET UN EMPRUNT DE 80 000\$

---

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville, 162, rue des Jésuites, Tadoussac entre 9h00 et 12h00 et 13h00 et 16h00.

DONNÉ À TADOUSSAC, CE 10 IÈME JOUR D'AOÛT 2026.

OLIVIER LACELLE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420) Je, soussigné, directeur-général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 00 et 16 h 30, le 10 ième jour du mois d'août 2026, à chacun des endroits suivants, savoir : Hôtel de Ville, Facebook, bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10 ième jour du mois d'août 2026.

  
OLIVIER LACELLE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER